

Déclaration de la République Centrafricaine lors du JAG 2014

Madame la Présidente,

C'est pour moi un réel plaisir et honneur de prendre la parole au nom de ma délégation, à l'occasion du Groupe Consultatif commun du Centre de Commerce International marquant le cinquantenaire du CCI.

Ma délégation se félicite également de votre nomination à la tête de nos travaux et vous confirme son entière coopération. Elle félicite également Madame Arancha Gonzalez pour sa nomination comme Directrice Exécutive à la tête de notre chère organisation et soutien toutes les actions qu'elle mènera pour le bien de cette institution.

C'est ici le lieu de féliciter le CCI qui, à ce niveau de maturité jouit d'une expertise exceptionnelle et unique dans l'appui aux PME/PMI de nos pays respectifs.

Ma délégation apprécie également la qualité de la documentation soumise à notre attention et traduite dans les langues de travail des Nations Unies.

Madame la Directrice Exécutive,

Vous avez mis la question du respect du multilinguisme au sein de notre organisation, au cœur de vos priorités et nous nous félicitons déjà du respect de cet engagement et souhaite que cela soit maintenu durant votre mandat.

Madame la Présidente,

Ma délégation soutient qu'il ne peut y avoir de croissance sans l'apport du secteur privé. L'entreprenariat doit être encouragé ainsi que les conditions favorables à sa réalisation. Je note ici l'importance de l'exportation du commerce des services qui est essentiel pour les PMA en particulier et les pays en développement en général.

C'est pourquoi je salue le mémorandum d'accord signé entre le CCI et la CNUCED sur le partage d'information relatif aux Barrières Non Tarifaires, principales entorses pour les exportateurs des biens et services des PMA.

Madame la Présidente, hier ma délégation a suivi avec beaucoup d'attention la table ronde ministérielle initiée dans le cadre de cette célébration du cinquantenaire du CCI et apprécie les contributions apportées par les panélistes à cet effet. Nous notons avec beaucoup d'intérêt un aspect des questions débattues qui paraît important à savoir comment protéger les PME contre les risques politiques.

Au vu de ce constat, une réflexion particulière mérite d'être menée dans le cadre du soutien à apporter à ces pays spécifiques et ceci en fonction des projets et programmes initiés par l'ITC à ce sujet.

S'agissant de l'accord sur la facilitation des échanges, ma délégation en tant que PMA sans littoral apprécie à sa juste valeur la signature de cet accord ; qui permet de réduire les coûts excessifs des procédures douanières et frontalières car cela ne permet pas aux entreprises d'être compétitives et les empêchent de s'intégrer pleinement dans les chaînes de valeurs mondiales.

C'est pourquoi un mécanisme multilatéral d'appui aux pays en conflit, post-conflit et Etat fragile doit être repensé dans le cadre du soutien à apporter dans la mise en œuvre de l'accord sur la facilitation des échanges en ce qui concerne la mise en conformité des mesures ; ce à quoi l'ITC peut apporter son expertise.

Ma délégation soutient aussi que le Cadre Intégré renforcé porte des résultats et appelle les donateurs à soutenir toutes initiatives tendant à l'extension de ce programme de le faire pour continuer à appuyer les PMA à quitter leur statut. C'est pourquoi, l'expertise de l'ITC à ce sujet est hautement appréciée.

Pour terminer, permettez-moi au nom de ma délégation de présenter mes remerciements à l'ITC pour son appui technique à l'élaboration de la stratégie régionale de la CEEAC sur le coton –textile-confection qui est important pour la relance de ce secteur dans l'économie de nos pays.

Tout en souhaitant plein succès à nos travaux, ma délégation présente joyeux anniversaire à l'ITC

Je vous remercie.